

Bordereau de signature

DELIBERATION 58-AIDE A L'INVEST IMMO

Signataire	Date	Annotation
ZAHAMATI SAID MAANRIFA, SERCETARIAT	01/08/2024	
Tamimou ABDILLAH, DGS Adjoint et DGA Ressources et moyens	01/08/2024	
Said Maanrifa IBRAHIMA, President	01/08/2024	 Certificat au nom de SAID MAANRIFA IBRAHIMA (PRESIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST), émis par Certinomis - Prime CA G2, valide du 22 sept. 2023 à 13:51 au 21 sept. 2026 à 13:51.
SERCETARIAT		

Dossier de type : CIRCUIT // BUREAUTIQUE DGS Adjoint et DGA Ressources et moyens PRESIDENT



Extrait des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes du Centre-Ouest

Objet : décision d'attribution d'aides à l'investissement immobilier

Séance du 31 juillet 2024

Délibération n° 58

2^{ème} convocation

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 11

Absents : 29

Votants : 11

- dont « pour » : 11

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 31 juillet 2024, suite à l'absence de quorum constaté le 26 juillet 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, dans les locaux de la 3CO le mercredi 31 juillet 2024 à 16 heures

Présents :

IBRAHIMA Saïd Maanrifa, AMBDI Youssouf, BOINA Rifay Raim, MIKIDADI Madihali, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, MDALLAH Anlamati, YOUSOUF Ahamadi, CHANRANI Daoudou, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, FARADJI Saïndou.

Absents:

ABDOU ELOIHIDE Dhatia, CHANFI Bibi, MADI OUSSENI Mohamadi, ABDOURAHAMANE Céline, YSSOUFI Chaidati, AHMED COMBO Papa, SAID Mariame, ABDOU COLO Nassuhati, ADAM Ahmed, BOINA M'ZE Salim, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, ABDOU Fatima, ANDJILANI Housséni, BOINAIDI

Habachia, BOURA ZOUNAKI Fatima, Houssamoudine ABDALLAH, NOUDJOUN Madi Assani, ABDALLAH Oidhuati, ABDOU Mohamed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI Fatima, MROIVILI MOILIM Amina, SIAKA Ahamada, BACAR Inchaty Solihi, ALLAOUI Mohamed, ATTIBOU Zainati, ISSOUFFI Ramadani, MOHAMED Zainaba.

Secrétaire de séance : Mme RIDHOI Zainabou

- Vu la loi n°2015-991 du 07août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu le code général des collectivités territoriales partie législative notamment les articles L1511-1 à L1511-9 ;
- Vu la délibération n°2019.00096 du 9 avril 2019 du Conseil départemental de Mayotte portant adoption du Schéma régional du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII) de Mayotte ;
- Vu la délibération N°8 du 30 mars 2019 fixant le règlement d'attribution de subventions au sein de la 3CO ;
- Vu la délibération N°26 du 04 août 2021 du conseil communautaire portant création d'une commission d'instruction les aides immobilières aux entreprises ;
- Vu les propositions de la commission développement économique, solidaire et touristique réunie en sa qualité de Commission d'instruction des aides immobilières en date du 04 juin 2024 ;

Propositions de la commission dont le compte rendu est joint :

Entreprise	Gérant	Domaine d'activité	Localisation	Descriptif du projet	Type de demande	Montant demandé du projet	Remarques	Avis de la commission
CABINET KINÉ OSTÉO MAORÉ-ÉDUCATION	Soulaimana MASSOUNDI	Kinésithérapeute et d'ostéopathe	SADA	Projet de création d'un cabinet de kinésithérapie et d'ostéopathie dans la commune de SADA.	Travaux d'emménagement et d'agrandissement d'une salle de gym et salle d'accueil	13 338,86 €	- Devis - Professionnel de santé Eligible aux aides immobilières - Dossier complet	5000€

Envoyé en préfecture le 01/08/2024

Reçu en préfecture le 01/08/2024

Publié le

ID : 976-200059871-20240731-383_2024-DE

Berger Levraut

Page 2 sur 3

Après le débat intervenu en séance,

Considérant la décision de réunion du bureau en date du 17/07/2024 de reporter ce sujet à ce conseil communautaire, pour faute de quorum ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide

- D'approuver l'avis de la commission d'instruction des aides immobilières en date du 04/08/2024 et d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € pour le projet de création d'un cabinet de kinésithérapie et d'ostéopathie dans la commune de Sada ;
- D'autoriser le Président à signer tout document administratif afférent à ce projet.

Fait et délibéré le 31 /07/2024

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la SCO

Ibrahima Said Maanrifa

